PÔLE DES ACTIVITÉS & CULTURE SPORTIVE
FSGT Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Commission fédérale
ACTIVITÉS GYMNIQUES

COTISATION CFA

Les programmes des trois disciplines (GAM - GAF et GR), le cahier des charges ainsi que le règlement administratif sont disponibles sur le site internet de la FSGT. Le règlement administratif est commun aux trois disciplines.
La cotisation CFA s'élève à 35 euros par club, quel que soit le nombre de disciplines choisies par le club (GAM, GAF et/ou GR).

Discipline	Choix du club	Coût Cotisation CFA
Droit d'engagement GAM		35 euros
Droit d'engagement GAF		
Droit d'engagement GR + GE		
	Total	35 euros

Zone : ..... Comité : .....

Club : .....

Adresse :
.....
.....
.....

Nom et Adresse du correspondant :
.....
.....
.....

Téléphone : .....Email :.....

Fait à ..... Le .....

Signature :

Règlement à effectuer par chèque à l'ordre de la FSGT à retourner à :
FSGT, CFA Gymniques
14 Rue Scandicci, 93500 Pantin
Tél : 01 49 42 23 64 - marion.sorre-bosdure@fsgt.org